

Argancy 2009

Rentrée des classes

CE1/CE2



Maternelle petite section

Octobre 2009

N° 57

Maternelle grande section



CM2



CM1



CB/CE1



Sommaire

Edito	3
Conseil municipal du 5 juin 2009	4-6
Conseil municipal du 3 juillet 2009	7-8
Conseil municipal du 21 août 2009	9-12

Groupe scolaire

Rentrée des classes	13
Gala de gym à la maternelle	14
Diplôme de natation	14
Remise des dictionnaires	15

Vivre à Argancy

Fête patronale	16
Fête Nationale à Flévy	16
Fête du cheval	17
Intervilles	17

Travaux

Travaux d'été	18
Aménagement du boudrome	18
Agrandissement de l'abri pêche	18
Travaux du groupe scolaire	19

Notre patrimoine

Aménagement des étangs	20-21
Voies vertes	21

À savoir

Incivisme et dégradations	22
Ils ne savent plus quoi inventer	22
Brioche de l'amitié	23
La St Nicolas	23
Repas des anciens	23

Site Internet

Vous avez la parole	24
---------------------	----

Communauté de communes

Le développement durable	25
Permanences médicales	26
Etat-civil	27



Attention !

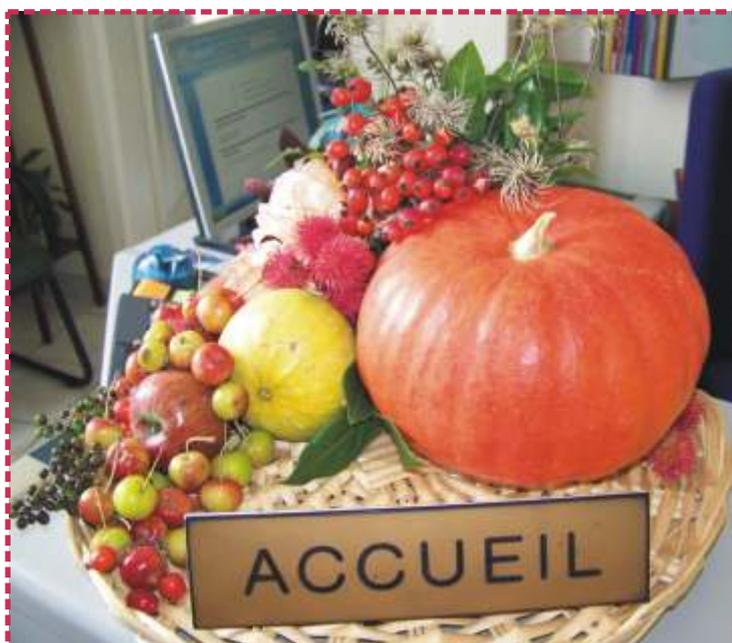
Des personnes mal intentionnées se prétendant d'une entreprise, se sont permis d'aller visiter un habitant du village en disant qu'ils venaient de la part de la Mairie. **C'est faux !**

La municipalité n'envoie aucune entreprise chez vous !

Si nous devons faire intervenir quelqu'un à votre domicile, nous vous préviendrons à l'avance en vous indiquant son nom.

Soyez vigilants ! En cas de doute, téléphonez immédiatement en Mairie et surtout ne laissez pas entrer.

Composition réalisée par
le club d'art floral d'Argancy



Edito



C'est la rentrée des classes !

Nos enfants, nos jeunes ont, cette année encore, découvert ou retrouvé le chemin de l'école. Tout était prêt pour les recevoir comme il se doit.

Cet été, au groupe scolaire, l'activité n'a pas cessé. En effet, les plafonds ont été refaits, les fenêtres et portes-fenêtres ont été changées, l'isolation a été améliorée, l'électricité a été remise aux normes et la toiture refaite. C'était la première tranche de la rénovation; l'été prochain en verra une seconde et dernière. Tous ces travaux ont non seulement embelli le groupe scolaire mais participent également aux économies d'énergie.

Je tiens à remercier le personnel communal qui a permis que tout soit prêt et que les enfants vivent une bonne rentrée.

Je souhaite d'ailleurs une rentrée des plus plaisantes aux enfants, jeunes et étudiants de notre commune, ainsi qu'aux aides maternelles, institutrices et directrices de l'ensemble scolaire Erckmann Chatrian, sans oublier le personnel du Périscolaire.

Vous avez sans doute sans remarqué que les travaux du groupe scolaire n'étaient pas les seuls à avoir eu lieu cet été. En effet, la mise hors d'eau de l'école et, par la même occasion, celle des terrains de tennis a également pu s'achever durant les grandes vacances. Je voudrais du reste remercier les habitants du village de leur patience quant aux différents désagréments que cela a pu causer.

Ces travaux d'une certaine ampleur sont l'illustration d'une volonté politique forte de la municipalité qui est le maintien du groupe scolaire au cœur du village, ainsi que la réhabilitation de la maison attenante en partenariat avec l'association Familles Rurales dans le cadre de notre politique de développement durable à travers le projet Idéo Ecolo.

Je profite également de cet édito pour souhaiter, à toutes les associations sportives et socioculturelles ainsi qu'à leurs adhérents, une très agréable saison 2009 – 2010.

Je termine en évoquant l'avenir et ces projets que vous n'êtes pas sans connaître : l'aménagement de la place Anne de Méjanas, avec notamment la création d'une nouvelle bibliothèque, la réhabilitation du presbytère en maison des associations, la création d'une bulle pour le tennis ou encore le projet de salle omnisport. Autant d'axes de réflexion et d'engagement sur lesquels nous pourrons nous pencher afin d'orienter des choix qui, je l'espère, participeront à notre bien être quotidien dans le respect de l'environnement au sein de notre belle commune qu'est Argancy.

Pour chacun de vous, pour ce nouveau départ, bonne rentrée !

M. Justin LESAGE
Conseiller Municipal

Conseil municipal 5 juin 2009

Enfouissement des réseaux rue d'Amelange

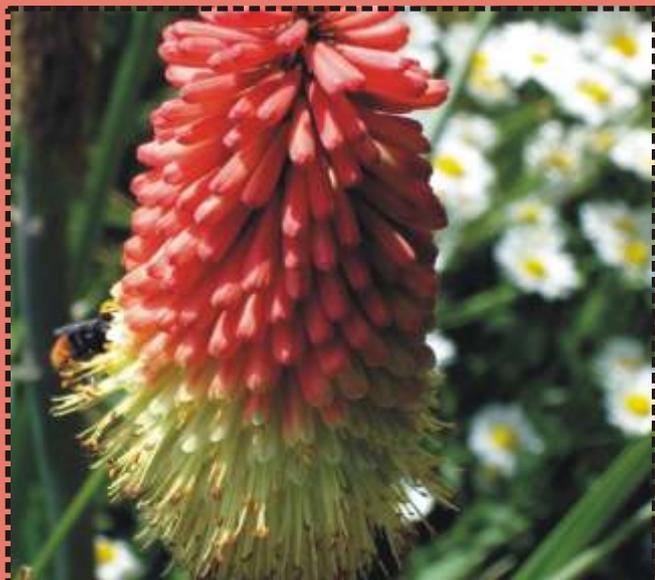
Pour réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue d'Amelange au lieu-dit « Barrage d'Argancy », Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier l'étude et le suivi des travaux à la société de maîtrise d'œuvre SATM.

- Montant estimé des travaux 130 000,00 € HT
- Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre : 7 800,00 € HT
(Soit 6% du montant total des travaux)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confie, à l'unanimité, la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux secs rue d'Amelange, à la Société SATM sise à Ay-sur-Moselle.
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de cette décision.



Convention IDEO ECOL'O



Un projet commun, entre la Commune et l'Association Familles Rurales d'Argancy, est mis en œuvre dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement dans la commune.

Ce projet a été présenté lors d'une précédente réunion du conseil municipal et accepté par le conseil municipal.

Il a été décidé de formaliser ce partenariat par l'élaboration d'une convention conclue entre l'Association Familles Rurales et la Commune d'Argancy, appelée : convention de partenariat IDEO ECOL'O.

Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE donne lecture de ce projet de convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention ainsi présentée et autorise, à 14 voix pour et 1 abstention, Monsieur le Maire à signer cette convention avec Familles Rurales.

Rénovation du groupe scolaire

La commission d'appel d'offres communale, réunie le jeudi 4 juin 2009, a ouvert les plis du marché de travaux de rénovation du groupe scolaire.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les entreprises les mieux disantes retenues par la commission.

- | | |
|-------------------------------------------------------------|-----------------|
| • Lot n° 1 Couverture zinguerie - BATIMENT RENOVATION EST : | 100 102,63 € HT |
| • Lot n° 2 Menuiserie bois - BONECHER : | 9 510,70 € HT |
| • Lot n° 3 Menuiserie PVC - MENUISERIE JOFFROY : | 38 379,00 € HT |
| • Lot n° 4 Menuiserie aluminium - BERARDI PVC SA : | 37 000,00 € HT |
| • Lot n° 5 Plâtrerie cloisons faux-plafonds - PSIA : | 31 428,50 € HT |
| • Lot n° 6 Electricité luminaires - SPIRK et FILS : | 25 659,00 € HT |
| • Lot n° 7 Ventilation - SARL CRUSEM Entreprises : | 960,00 € HT |

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient les choix faits par la commission d'appel d'offres communale et autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement des 7 lots de ce marché de rénovation du groupe scolaire.

Contrat de concession URM/UEM

Monsieur Edmond SPEYER présente au conseil municipal le projet de conclusion du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- VU la directive n°2003-54 du 23 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité modifiant la directive 96/92/CE du 19 décembre 1996 et se substituant à elle,
- VU la loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz prise notamment en son article 23,
- VU la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité prise notamment en ses articles 2 et 4,
- VU la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,
- VU la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,
- VU la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L.1411-12, L.2224-31
- VU le contrat de concession signé le 24 janvier 1912 entre la commune d'Argancy et la Ville de Metz et reconduit par tacite reconduction jusqu'à aujourd'hui,
- VU le contrat du 13 juin 1938 par lequel l'Etat concède la construction et l'exploitation d'un réseau de distribution d'énergie électrique aux services publics à la Ville de Metz (laquelle a confié depuis l'origine cette mission à sa régie UEM)
- VU les statuts de la SAEML UEM et de la SAS URM,
- VU le projet de contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés et ses annexes à conclure de façon tripartite avec la Société par Actions Simplifiée (SAS) URM et la SAEML UEM,

CONSIDERANT que le contrat de concession, le cahier des charges et ses annexes ont pour objet la mission de service public de l'électricité, laquelle comprend :

- le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'énergie électrique sur le ban communal ainsi que le raccordement et l'accès dans des conditions non discriminatoires des usagers au réseau public de distribution, assurée par URM
- la fourniture d'énergie aux tarifs réglementés, y compris celui de la tarification spéciale « produit de première nécessité », assurée par UEM

CONSIDERANT le concessionnaire du service public, est responsable du bon fonctionnement du service, à ses risques et périls, et le gère conformément au contrat de concession,

DECIDE :

- DE CONFIER à la Société par Actions Simplifiée (SAS) URM les missions de développer et exploiter le réseau public de distribution d'énergie électrique ainsi que le raccordement et l'accès dans des conditions non discriminatoires des usagers au réseau public de distribution sur le ban communal ;
- DE CONFIER à la SAEML UEM les missions de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le ban communal ;
- D'APPROUVER le contenu du contrat de concession pour le service public du développement du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés joint en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat de concession et l'ensemble de ses annexes ;
- D'AUTORISER, plus généralement, Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes décisions nécessaires et signer tous actes, documents, contrats relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- ORDONNE les inscriptions budgétaires sur l'exercice budgétaire concerné en rapport avec la perception des redevances versées à la commune.



Sécurité routière

Monsieur SPEYER Edmond, Adjoint au Maire, donne le compte-rendu de la réunion faite par la DDE sur la sécurité routière dans les villages. Il indique qu'un document est à la disposition des conseillers, présentant les règles de sécurité à faire appliquer en commune. Ces règles doivent donner lieu à de la signalisation réglementaire.



Etude sur les étangs



Monsieur HENON-HILAIRE Fabrice informe le conseil de la suite des interventions du Bureau d'Etudes ESOPE sur la zone des étangs d'Argancy. Après des relevés ornithologiques, toujours en cours sur les étangs d'Argancy, une nouvelle intervention a consisté à répertorier les différentes sortes de poissons occupant les étangs, selon des techniques de filets et nasses, ainsi que de pêche électrique basse tension avec paralysie momentanée des poissons, sans risques pour la faune. Les études se poursuivront par un inventaire de la flore sur ce même site.



Syndicat mixte du plan d'eau de St Rémy

Monsieur MARTIN Roland, Vice-Président de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz, expose le compte-rendu de la réunion du Syndicat Mixte du plan d'eau de Saint Rémy. Il donne principalement ses inquiétudes sur l'avenir de ce syndicat.

Vu qu'en février 2010 ce syndicat existera depuis 15 ans et qu'il doit décider de sa continuité, Madame la Sous-Préfète signale, par écrit, que la loi doit être appliquée. Les membres de ce syndicat doivent agir pour obtenir sa prolongation.

Le site Est paraît visé par la CA2M pour en faire un lieu de réservoir en cas d'inondation protégeant ainsi les habitations mais nécessitant de gros travaux de canalisation des flux.

Travaux rue d'Amelange

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de subvention faite par le propriétaire du réseau électrique rue d'Amelange, l'URM. Le coût de l'enfouissement des réseaux secs rue d'Amelange, pour le réseau électricité, entrepris par la municipalité, s'élève à 19 117,50 €.

L'usine des réseaux électriques de Metz propose une participation financière de 40 % soit 7 647 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition, autorise et charge Monsieur le Maire de signer les documents qui entérinent cette participation financière de URM.

La société France Télécom propose également au conseil municipal une convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

Après avoir pris connaissance des dispositions financières et administratives contenues dans cette convention, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et charge Monsieur le Maire de la signer.



Eclairage du clocher



Pour mettre en œuvre le souhait du conseil municipal de compléter l'éclairage de l'église par un éclairage de la flèche du clocher, Monsieur le Maire a procédé à un appel public à la concurrence, procédure adaptée, auprès des entreprises spécialisées du secteur.

Après ouverture des plis, Monsieur le Maire soumet le résultat :

- SLEE : 7 332,25 € HT
- FIMEC : 13 727,00 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise la mieux disante : SLEE.

Le conseil municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de réaliser les travaux complémentaires d'éclairage du clocher.

Le conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention retient l'entreprise SLEE pour exécuter les travaux.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce marché et à faire réaliser les travaux.

Pour ces travaux, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du SIVT du pays messin une subvention de 40 % pour ce type d'aménagement de mise en valeur de monuments publics.

Signalisation horizontale et verticale

Les travaux de mise à jour des panneaux de signalisation de la circulation routière ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil général dans le cadre des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière.

Après avoir pris connaissance de la lettre adressée par Monsieur le Président du Conseil Général relative à la demande de subvention pour les travaux de signalisation dans la commune d'Argancy, le Conseil Général attribue une subvention d'un montant de 4 800 € pour des travaux estimés à 16 018,96 € HT.

Le conseil municipal prend acte de l'attribution de cette subvention. Il s'engage à utiliser ces crédits pour réaliser les travaux inscrits au budget et vote un crédit de 16 018,96 € HT nécessaire au financement de ces travaux de signalisation.

Ces décisions sont prises à l'unanimité des conseillers présents.



Correspondant local du CLIC de la Nied

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande formulée par Monsieur le Président du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) pour Personnes Agées des cantons de Boulay, Bouzonville, Pange et Vigy. Les Communes de ces cantons ont un rôle de proximité essentiel dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées.

Pour remplir cette mission, il est proposé aux communes intéressées, de déléguer un référent du conseil municipal, au CLIC. Ce référent serait le lien avec le CLIC, le relais de proximité identifiant les problèmes et les besoins sur sa commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adhère à ce projet et désigne Madame la conseillère municipale Evelyne CONTER comme référent de la commune d'Argancy.

Frais du nettoyage de Printemps

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la journée de nettoyage de printemps du 2 mai 2009.

Le coût du repas et des boissons s'élevant à 214,80 €, Monsieur le Maire souhaite que le comité de gestion prenne en compte cette facture.

Le conseil municipal s'associe à Monsieur le Maire pour remercier les participants au nettoyage de printemps et charge Monsieur le Maire de solliciter le comité de gestion pour payer les frais engagés.

Aménagement du presbytère

Monsieur le Maire présente au conseil l'offre de prix pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du presbytère désaffecté, suite à la réunion du conseil municipal du 6 février 2009 qui avait retenu la société SATM.

- Montant estimé des travaux 250 000,00 € HT
- Honoraires de 10,50 % soit 26 250,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition de prix et charge Monsieur le Maire de signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec SATM de Ay-sur-Moselle.

Evolution de poste

Suite à la réussite d'un examen professionnel d'un agent communal, Monsieur le Maire propose :

- La création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe, à temps complet, dans lequel sera classé cet agent à compter du 1er juin 2009.
- La fermeture du poste d'adjoint technique 2ème classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette création de poste entraînant la fermeture d'un poste existant.

Le conseil municipal félicite cet agent communal pour la réussite de son examen professionnel.

MISSION CSPS

(coordination de sécurité et de protection de la santé)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir la société la mieux disante, SATM, pour suivre les travaux du groupe scolaire : coût : 3 300,00 € HT.

Mission CSPS : travaux enfouissement des réseaux secs rue d'Amelange :

- Société retenue : SATM
- Coût : 1 100,00 € HT

Mission CSPS : travaux de rénovation de l'ancien presbytère :

- Société retenue : SATM
- Coût : 2 700,00 € HT

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité, les missions CSPS ainsi présentées et charge Monsieur le Maire de signer ces contrats de mission.

Bons d'achat des maisons fleuries

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le coût des bons d'achat des maisons fleuries 2008 :

- 1 260 € TTC pour 46 bénéficiaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le paiement de cette facture et charge Monsieur le Maire d'exécuter cette décision.



Piste cyclable

Monsieur MARTIN Roland, conseiller municipal, mandaté par Monsieur le Maire, présente le projet de réalisation d'une piste cyclable reliant le village de Ruggy au réseau de pistes cyclables existant sur le ban d'Argancy-Olgy.

Les travaux sont prévus début 2010 et réalisés par la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz.

Sur le plan présenté, constat est fait que le tracé de la piste impose :

- Le transfert d'un chemin communal sur les parcelles n° 24-25 et 26 section 5.
- L'achat de terrain sur les parcelles n° 27 et 28 section 5.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de réaliser le transfert du chemin communal et les achats de terrain nécessaires à la réalisation de la piste cyclable. Monsieur le Maire est chargé de négocier avec les propriétaires ces opérations notariales et d'informer le conseil municipal des résultats de ces opérations.

Il est présenté également au conseil municipal la possibilité d'achat des terrains en friche situés entre la piste cyclable et les bords de Moselle. Le conseil municipal missionne Monsieur le Maire pour engager les négociations d'acquisition sans obligation de réussite.



Rénovation de l'ancien presbytère

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats de l'appel d'offres ouvert lancé pour les travaux de rénovation de l'ancien presbytère. Travaux nécessaires pour aménager les locaux qui seront mis à disposition des associations. Récapitulatif des entreprises retenues.

Lots	Entreprises	Montant HT	Estimation HT
1- Démolition	GO BGC	64 000,00 €	75 747,00 €
2- Charpente couverture zinguerie	JDB Carpentés	18 411,00 €	19 603,00 €
4- Plâtrerie faux plafonds	SEE LAUER	19 735,50 €	33 313,00 €
5- Electricité	SPIRK et Fils	9 660,00 €	7 650,00 €
6- Sanitaire chauffage VMC	LORRY	28 764,00 €	49 986,00 €
7- Carrelage	LESSERTEUR	8 504,70 €	5 375,00 €
8- Peinture sols souples	SAVO Vincent	20 757,80 €	18 104,00 €
	TOTAL	169 833,00 €	209 778,00 €

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité les entreprises retenues par la commission communale d'appel d'offres, autorise la signature par Monsieur le Maire des différents marchés aux entreprises retenues.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de rechercher l'entreprise la mieux disante pour le lot 3 « menuiserie bois », infructueux, et l'autorise à signer le marché. Il informera le conseil municipal des résultats de cette recherche.



Réfection de la toiture de la chaufferie de la mairie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation des entreprises pour refaire la toiture de la chaufferie de la mairie en mauvais état.

- Société MCZ toiture
Tuiles : 3 020,00 € HT
- Société SCHMITT SARL :
Eternit : 4 235,00 € HT
Bac acier: 4 835,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la réfection de la toiture de la chaufferie de la mairie. Monsieur le Maire est chargé de demander à l'entreprise MCZ toiture un devis pour une couverture en bac acier et de retenir l'entreprise la mieux disante pour ces travaux.

Travaux terrain de foot, base-ball et tennis

Monsieur VETZEL Jean-Paul, Adjoint au Maire, soumet à l'avis du conseil municipal le devis de travaux de changement du grillage autour des terrains de tennis :

- Hauteur 3 m – longueur 36 m.
- Entreprise : SCHMITT Environnement
- Coût : 2 402,00 € HT

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le devis de travaux de changement de grillage autour des terrains de tennis et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Monsieur SPEYER Edmond, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal les propositions de prix concernant les travaux de fixation de bungalows à proximité du terrain de base-ball.

- Société ALC : bungalows montés sur armature métallique
- Coût : 7 100,00 € HT
- Société SOLATRAM : bungalows montés sur plots béton
- Coût : 8 350,00 € HT

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre, choisit la solution du bungalow monté sur plots en béton. Le conseil municipal accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de notifier ce marché et de faire réaliser ces travaux.

Monsieur SPEYER Edmond présente également au conseil municipal le projet de réalisation d'abris de joueurs sur la ligne de touche des deux terrains de football. Ces abris sont nécessaires pour la mise aux normes des terrains.

- Proposition de l'entreprise DHR : 16 038,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de notifier ce marché et de faire réaliser ces travaux.



Décision modificative de crédit

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision modificative de crédit suivante :

Section investissement		
Dépenses		
Article	libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-1000 €
205	Concession et droits, licences logiciels périscolaire	+1000 €
	TOTAL	0

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit.

Enfouissement des réseaux - Chemin d'Amelange

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une convention relative à l'opération d'enfouissement des réseaux de France Télécom dans la commune d'Argancy. Travaux réalisés par la Commune d'Argancy rue d'Amelange.

Cette convention est passée entre la Commune d'Argancy et la Société France Télécom. Elle a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre de la dissimulation des réseaux aériens existants, propriété de France Télécom, situés sur le chemin d'Amelange – Commune d'Argancy.

Le conseil municipal accepte la convention ainsi présentée et charge Monsieur le Maire de la signer.



Achat de terrain

Monsieur DECKER Daniel sollicite le conseil municipal pour lui permettre l'acquisition d'une portion de terrain communal sise devant sa maison.

Le conseil municipal, n'étant pas vendeur de bien communal, décide par 13 voix contre et 1 voix pour de refuser cette acquisition.

Information

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la SANEF en date du 14 août 2009. Celui-ci nous informe du démarrage des travaux sur l'A4, programmés en septembre 2009. Ils sont reportés à novembre 2009. Les travaux de protection de la ressource d'eau de pluie et la réfection de la couche de roulement sont reprogrammés en 2010.

Mur de protection de l'école : travaux supplémentaires

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant n°1 au marché cité ci-dessus, examiné et accepté par la commission communale d'appel d'offres restreinte en date du 21 août 2009.

Lot n° 1 Mur de protection contre les crues

- Travaux supplémentaires : 40 542,00 € HT
- Travaux en moins : 10 684,40 € HT
- **Avenant n° 1** **+ 29 857,60 € HT**

- Montant initial du marché Lot n°1, tranche conditionnelle comprise : 410 842,40 € HT
- Montant du marché Lot n°1, tranche conditionnelle comprise avec l'avenant n°1 : 440 700,00 € HT

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité l'avenant 1 au marché : « Mur de protection contre les crues de la Moselle du groupe scolaire d'Argancy lot 1 ». Le montant du lot n°1 de ce marché s'élève à 440 700,00 € HT. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de la régularisation de ce marché.

Rentrée des classes

Ecole maternelle

Les 53 enfants de petite, moyenne et grande section sont répartis dans deux classes.

Classe de Mme DUFOUR - Directrice

Petite section : 20 élèves

Moyenne section : 7 élèves

Aide maternelle : Françoise NOEL

Classe de Mme SELLES

Moyenne section : 6 élèves

Grande section : 20 élèves

Aide maternelle : Laurence KMIECIK



Mme DUFOUR et Mme SELLES

Ecole élémentaire

82 enfants sont accueillis à l'école élémentaire. Ils sont répartis dans 4 classes.

Classe de Mme THOMAS-RENOUF

CP/CE1 : 21 élèves

Classe de Mme DECASTILLE

CE1/CE2 : 21 élèves

Classe de Mme JURET

CM1 : 20 élèves

Classe de Mme GOBET-BECART

Directrice

CM2 : 20 élèves



Debout : Mme Thomas-RENOUF, de gauche à droite : Mme DECASTILLE, Mme GOBET-BECART et Mme JURET.

Les écoles prêtes pour la rentrée

Des travaux importants de rénovation ont été entrepris au groupe scolaire.

Cette première tranche comprenait : la toiture, les fenêtres, les faux plafonds, toute l'électricité, les menuiseries et la ventilation. Ces travaux dont le montant s'élève à 296 087,83 TTC ont été suivis de près pendant cette période de vacances par Patrick Rozaire et Jean-Paul Vetzal qui tenaient à ce que les délais soient respectés.



Les élus se rendent compte des travaux avant la rentrée

École maternelle

Gala de gymnastique à l'école maternelle

Silence, concentration, attention, quel étonnement pour les adultes pénétrant dans la salle de jeux de l'école maternelle !

Pourtant les élèves de la classe des moyens et des grands ont parcouru les différents agrès mis en place, afin de présenter leur gala de gymnastique. Depuis plusieurs semaines, grâce au financement de la municipalité pour un achat conséquent de matériel adapté aux élèves, les enfants suivent un module gymnastique sous la conduite de leur enseignante.

S'équilibrer, tourner, sauter, rouler, grimper, toutes ces actions ont permis aux élèves d'accéder à un extraordinaire champ d'expériences motrices en toute sécurité. Jouer avec son corps dans des situations inhabituelles,

apprendre à maîtriser le risque et ses émotions, montrer aux autres ce que l'on sait faire, ont été les thèmes dominants des apprentissages mis en place. Lors des enchaînements, les prouesses, mais également le comportement exemplaire de tous les participants, ont prouvé la qualité du travail mené.



Comme des poissons dans l'eau !

Diplôme de natation

Jour très particulier pour les élèves de grande section de l'école maternelle. En effet, devant leurs parents venus en nombre, les élèves recevaient avec une timidité certaine leur diplôme de natation. Diplôme qui validait les apprentissages mis en œuvre lors du module de natation organisé à la piscine d'Amnéville. Au préalable, c'est avec beaucoup de plaisir et d'émotion pour les enfants et une certaine surprise pour leurs parents que tous ont assisté à un diaporama relatant leur travail mais surtout leurs progrès. Passant des appréhensions initiales à l'accès au grand bain en autonomie, engagement, souci de réussir étaient constamment présents sur tous les visages. Les applaudissements nourris de tous ont récompensé comme il le fallait la fierté de réussir de tous.



École primaire

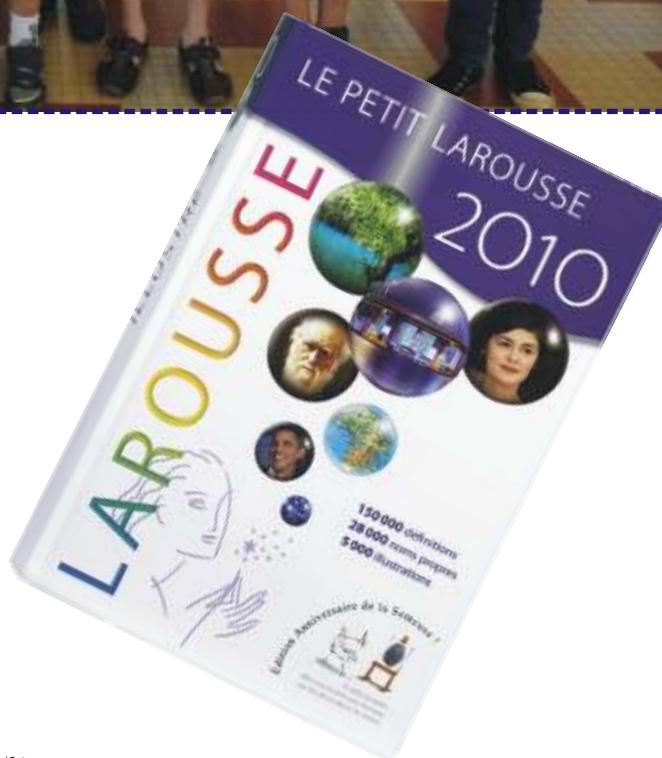
Remise des dictionnaires

Pour leur fin de scolarité à Argancy, les élèves de CM2 de Mme Gobet-Bécart ont reçu de la municipalité, un dictionnaire avec les vœux de réussite pour la 6^{ème} qui se fera au collège de Maizières-lès-Metz.



Félicitations !

Valentin BASSAN
Marine CAVELIUS
Arnaud DEDON
Laura DELGADO
Lucille FREY
Matthieu FUCHS
Mathilde HENNEQUIN
Margaux HUBER
Julien LEONARD
Lise MARCHANDE
Alessia MASSONNEAU
Elisabeth PIERSON
Lucas SATIN



Festivités

Fête patronale



14 juillet à Flévy

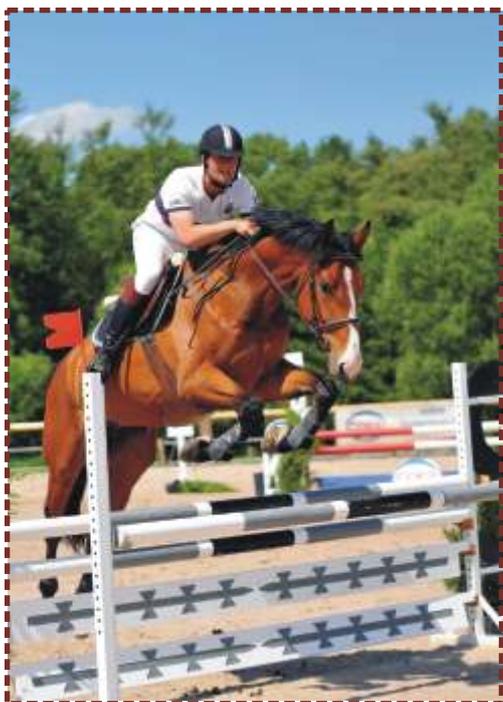


Le feu d'artifice du 14 juillet 2009 s'est déroulé cette année à FLEVY sous une pluie diluvienne qu'une cinquantaine de courageux n'ont pas hésité à affronter, pour assister au merveilleux spectacle concocté par la Société AQUAREVES. M. Dominique INFANTI s'était une nouvelle fois dépassé pour nous présenter un spectacle de toute beauté dont vous pouvez voir quelques clichés.

Quelle déception pour les organisateurs qui ont vu les préparatifs de la fête anéantis par le mauvais temps.

Nous espérons que l'année prochaine le village d'ENNERY aura plus de chance.





Fête du cheval

Prix de la Municipalité

Franc succès pour le concours hippique de sauts d'obstacles organisé par l'Association des Cavaliers Propriétaires.

Plus de 1000 engagés, amateurs et professionnels, se sont affrontés du 21 au 23 Août dernier. Les vainqueurs se sont vus récompensés par de nombreux prix, dont celui de la Municipalité.

M. le Maire tient à remercier tous les organisateurs et participants qui, par le biais de ce concours, font découvrir à un public nombreux, en plus de l'équitation, notre village et ses nombreux attraits.



Intervilles



Les 17 et 18 juillet derniers, la MJC ORA Jeunes sous la houlette de son animateur a organisé, pour le plus grand plaisir des jeunes, deux journées sur le site d'Amnéville où le célèbre jeu télévisé Intervilles avait pris place. Six jeunes de la commune ont participé à l'émission France-Chine qui sera diffusée sur la chaîne Gulli courant septembre ou octobre. Pour cette édition 2009, avec des jeux plus fous les uns que les autres, un gigantesque plateau, une tournette installée en plein cœur d'une piscine, etc, nos participants ont fait preuve d'habileté, d'ingéniosité et d'un grand sens sportif.

Merci à eux d'avoir porté nos couleurs pour ces jeux Intervilles.

De gauche à droite : Yann Bouchheit, Valentin Bassan, Guillaume Etienne, Yann Wrobel, Mathis Renouf, Arnaud Dedon.



Travaux

Travaux d'été

Comme chaque année, des jeunes d'Argancy, Olgy, Ruggy ont été embauchés par la municipalité pour effectuer des travaux divers pendant les vacances. 28 jeunes, à tour de rôle, se sont occupés des tâches administratives, de l'entretien des espaces verts, de l'arrosage, du nettoyage de l'ancien cimetière, ont apporté leur aide à l'école suite aux gros travaux et ceci dans la joie et la bonne humeur.



Aménagements

Eclairage du boulodrome



Amélioration de l'éclairage du boulodrome, 2 projecteurs de 1000 Watts ont été rajoutés pour permettre aux joueurs de mieux distinguer le cochonnet.

Abri pêche



Prolongement de l'abri de pêche

Gros travaux au groupe scolaire

Pari gagné !

Les gros travaux pour la réfection de l'école et la construction du mur contre les inondations sont terminés dans les délais imposés.

Nous félicitons toutes les entreprises pour le travail accompli en un mois et demi, délai particulièrement court. Nous remercions Monsieur HENRY, Architecte, Monsieur MAIRET, société Sogreah et les élus pour le suivi intense des travaux. Nous remercions plus particulièrement le personnel communal, les enseignantes, les jeunes et les quelques bénévoles qui ont répondu présents le nombre d'heures nécessaires au déménagement, au nettoyage et au réaménagement de l'école.

Bravo et encore merci à toutes et à tous, c'est grâce aux efforts de toutes ces personnes que nous avons gagné ce pari un peu osé.



Mur de protection le long du chemin d'accès à l'école et au tennis.



Travaux à l'intérieur de l'école

Notre patrimoine

Aménagement des étangs

Le 3 avril 2009, après une première consultation qualifiée d'infructueuse au regard des méthodologies proposées, le conseil municipal avait décidé du choix du bureau d'études chargé de réfléchir sur l'aménagement de quatre plans d'eau, qui résultaient de l'exploitation ancienne de matériaux alluvionnaires dénommés gravières.

Cette zone d'étude de 10 ha englobe principalement les étangs dits «Chocolat» et «Epinoche». Elle doit ainsi, après étude, être valorisée comme une zone à vocation écologique, en y associant également un volet de sensibilisation et d'information du grand public.

La mission du bureau d'études ainsi retenu a pu débuter dès le mois de juin aux fins d'établir, dans le cadre d'un diagnostic

écologique initial, un recensement de la faune et de la flore, une analyse du fonctionnement hydraulique des étangs avec leur connexion avec la Moselle et une analyse des usages de la zone, notamment par la rencontre des utilisateurs du site outre les acteurs locaux.

Début juillet 2009, le bureau d'études a présenté son premier « début de diagnostic écologique » de la zone d'étude à l'ensemble des parties intéressées, à savoir les représentants de la Commune, des associations de protection de la faune et de la flore, de l'Agence de l'eau et du Conseil Général.

Ce premier travail était surtout destiné à définir avec précision le site concerné, la description physique des gravières et les premiers éléments rassemblés dans le cadre du diagnostic écologique.

À l'issue de cette première présentation, il est apparu de manière certaine et évidente que la zone d'étude présentait un intérêt écologique à valoriser : présence avérée d'espèces végétales protégées, présence d'une faune diversifiée avec certaines espèces ornithologiques remarquables, qui doivent encore être confirmées sur le site, ou encore l'existence d'une vie piscicole digne d'intérêt.





En revanche, il a été également signalé la présence importante d'espèces invasives telles que des algues mais aussi, pour la faune, des perches soleil en grand nombre, les bien connus «poissons-chats» ou encore des tortues de Floride, qui pour l'essentiel proviennent de rejets effectués directement dans les étangs par quelques aquariophiles peu scrupuleux.

Au regard des intérêts d'ores et déjà présentés par cette zone d'étude, il a donc été décidé de poursuivre la mission de recensement ainsi engagée, pour établir in fine une synthèse globale de l'intérêt écologique de cette zone, avant d'envisager la définition des objectifs de restauration et de gestion du site.

La finalité de cette étude est, faut-il le rappeler, de permettre l'établissement d'un plan de gestion et d'aménagement de l'ensemble du site, dans un souci évident de protection de cet environnement mais aussi d'aménagement aux fins de découverte.

Le rapport de la deuxième phase sera présenté par le bureau d'études début de l'année 2010. Il aura pour principal objectif de finaliser le diagnostic écologique qui doit, dans tous les cas, être

réalisé au fil des quatre saisons, mais également de définir les premières propositions de gestion et d'aménagement du site.

Ces premiers résultats nous confortent dans notre décision politique d'inscrire l'aménagement de cette zone dans une démarche écologique, d'orienter la gestion du site vers une préservation de l'environnement et la découverte de la faune et de la flore.

Une nouvelle fois, il convient également de rappeler que cet environnement est par définition fragile, que la faune et la flore doivent être respectées et préservées par tous.

Merci de votre participation.



Voies vertes

La Communauté de Communes a depuis plusieurs années réalisé des voies vertes. Aujourd'hui, les différentes boucles de voies vertes représentent 40 km de parcours.

L'utilisation de ces artères est de plus en plus importante. Aussi, il semble opportun de rappeler quelques règles d'utilisation :

- les voies vertes sont interdites à toute circulation de véhicules à moteurs,
- il en est de même en ce qui concerne les cavaliers,
- les chiens doivent être tenus en laisse,
- la circulation des vélos est autorisée à vitesse réduite
- priorité est donnée aux piétons sur tout autre mode de circulation.

Ce sont avant tout des lieux de promenade, de détente, de découverte qui doivent être utilisés dans ce sens et dans le respect de la nature.

Prochainement, des bancs, tables et poubelles seront installés à différents endroits du parcours. Les gendarmes et les policiers municipaux peuvent être amenés à verbaliser les contrevenants y compris sur les voies vertes.

Bonne promenade à toutes et à tous dans une cohabitation apaisée entre les différents utilisateurs.



Incivisme et dégradations volontaires

Chaque jour, chaque semaine, tout un chacun peut constater que notre village ne cesse d'être embelli, aménagé, entretenu, fleuri, décoré... Tout un chacun peut constater lors de ses promenades ou déplacements dans la commune, les efforts permanents déployés par les employés communaux pour, sans cesse, améliorer le cadre de vie et rendre particulièrement agréable notre environnement, notamment par l'entretien des espaces verts, des bâtiments et par la mise en place d'une décoration florale particulièrement réussie.

Bien évidemment, tous ces efforts représentent un budget important pour les finances de la commune et il est impératif que chacun ait une conscience accrue de la nécessité de respecter, de sauvegarder ce patrimoine, qui appartient à l'ensemble des habitants.

Malheureusement, cette conscience, qui est partagée par la grande majorité des habitants, est mise à mal par quelques-uns qui se livrent, par jeu, par simple désœuvrement ou tout bonnement « par connerie » à des comportements particulièrement regrettables qu'il est de bon ton d'appeler des actes d'incivisme et de dégradations volontaires.

Il est vrai que par le passé, des auteurs d'un tel comportement pris sur le fait s'exposaient souvent déjà de la part de leurs parents à recevoir une bonne gifle, (qui désormais s'intitule «châtiment corporel»), qui suffisait souvent définitivement à leur ôter toute velléité de recommencer.

Cela n'est plus possible, c'était une autre époque désormais révolue sauf pour quelques nostalgiques qui refusent obstinément le progrès social. C'est dépassé, amoral voire cela peut nuire gravement au développement de nos chers enfants, alors adaptons-nous.

Toutefois, la prévention, la clémence, la compréhension et l'écoute s'avèrent insuffisants.

Après avoir constaté de graves dégradations (saccage de plusieurs éléments de décoration florale, destruction de divers éléments sur le toit de la salle des fêtes, de l'école,...), la commune, qui juge totalement inacceptable ce genre de comportement, a pris la décision d'engager systématiquement à l'encontre des auteurs une action judiciaire avec dans un premier temps un dépôt de plainte pénale effectuée de manière systématique.

Par ailleurs, la responsabilité civile des parents, lorsque des mineurs seront impliqués, sera également recherchée pour obtenir le dédommagement de l'ensemble des frais supportés par la commune pour la remise en ordre de tout ce qui a été dégradé.

La police municipale est particulièrement chargée de faire respecter cette décision notamment en recherchant et en identifiant les auteurs qui, il ne faut pas se tromper, ne sont qu'une extrême minorité.

Au regard des faits déjà constatés, la commune a informé, individuellement par courrier, les parents des enfants dont la responsabilité peut être mise en cause de cette démarche systématique de dépôt de plainte pénale.

Il est important également que les parents, conscients de leur responsabilité, fassent passer le présent message auprès de leurs enfants, pour qu'ensemble, nous trouvions les solutions qui évitent d'avoir à prendre des décisions désagréables pour tout le monde, même si l'équipe municipale est prête à assumer ses responsabilités.

ASSEZ !!!

Ils ne savent plus quoi inventer !



Des enfants du village se sont amusés à jeter des pierres sur le toit de ce bâtiment.

Merci de surveiller vos enfants! Le lancé de cailloux est une activité plus que discutable et surtout très dangereuse pour ceux qui lancent et ceux qui pourraient recevoir !

Au programme



Brioches de l'amitié

L'opération « **Brioches de l'amitié** » permet d'aider l'A.P.E.I (Association des Parents d'Enfants Inadaptés) d'Amnéville. Cette année, ORA JEUNES s'occupera de la vente des brioches et passera dans le village les **9, 10 et 11 octobre 2009**. Merci de leur faire bon accueil. Nous vous remercions pour votre aide.

St Nicolas

Cette année, il n'y aura pas de spectacle pour la St Nicolas : le nouvel inspecteur de l'Académie de Metz n'autorise plus les enfants à sortir du Groupe Scolaire pour une séance de cinéma qui selon lui n'a rien de pédagogique.

La Mairie est donc obligée de s'aligner sur les directives de l'Inspection Académique et la Municipalité est libre d'organiser cette journée à l'intérieur de l'école.

Pour les maternelles : St Nicolas viendra les voir en milieu d'après-midi pour leur remettre personnellement les friandises traditionnelles.

Dans chaque classe du primaire, des friandises seront distribuées comme les autres années.

Les enfants des collèges recevront comme à l'accoutumée un billet de cinéma pour le film de leur choix.

Les enfants scolarisés hors commune ou ayant 2 ans révolus dans l'année ne seront pas oubliés non plus et recevront également un paquet de friandises.

N'OUBLIEZ PAS !

Les colis et les billets de cinéma seront à retirer en Mairie avant le 31 décembre 2009, dernier délai.



Repas des anciens

Le repas des anciens se déroulera le dimanche 6 décembre 2009 à la Salle des Fêtes.

Chaque personne du village ayant 60 ans et plus pourra assister au repas avec son conjoint même si celui-ci ou celle-ci n'a pas l'âge requis.

Nous essayerons de vous concocter une animation et une ambiance agréable dans un cadre nouveau et réalisé par notre équipe de bénévoles.

Nous espérons que vous passerez tous un après-midi inoubliable. Nous comptons sur vous et votre fidélité à ce repas traditionnel et sympathique animé par l'orchestre Anton Roman de Maizières-lès-Metz.

Lorsque vous recevrez votre invitation, début novembre, nous vous demandons de la renvoyer pour le 25 novembre 2009. Nous pourrions ainsi organiser la salle en conséquence et prévenir le traiteur dans les meilleurs délais.

VENEZ NOMBREUX VOUS NE LE REGRETTerez PAS !

Site Internet

Vous avez la parole !

Vous pouvez désormais vous exprimer sur le site de la commune.



Cet espace est un lieu d'expression libre pour tous les habitants du village. Vous pouvez proposer des articles qui annoncent des événements ou des actualités relatives au village. L'article ne devra pas être diffamatoire ou porter atteinte à la dignité des personnes. Un simple formulaire à remplir et l'article est envoyé afin d'être vérifié puis publié.

The screenshot shows the "Soumettez votre article" form. On the left, there is a sidebar with a "Découverte" menu and a "Météo" section for Argancy, FR, showing a temperature of 23°C and a forecast for the next few days. The main form area has the following fields and options:

- A lire en premier:** A checkbox with the text "Utilisez la bonne taille d'image. La meilleure taille pour une image étant de 180x150 pixels. Toutes les images de taille plus élevée seront redimensionnées automatiquement."
- Catégorie*:** A dropdown menu with the text "Choisissez une catégorie".
- Nom complet*:** A text input field.
- E-mail*:** A text input field.
- Titre*:** A text input field.
- Image pour l'article:** A text input field with a "Parcourir..." button and the text "Types d'images autorisés:png,pf,jpg".
- Texte de l'article (Requis):** A large text area with a rich text editor toolbar above it, including options for font style, size, color, and background color.

Développement durable

Garantir notre avenir à tous

En 1987, la commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies publie un rapport qui a pour titre «notre avenir à tous». Ce document traite du développement appelé développement soutenable et précise qu'il doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

Deux axes de réflexion sont développés :

- priorité aux besoins essentiels
- limitation de ces besoins aux capacités techniques et sociales à y répondre.

A ce jour, ce rapport reste d'actualité. Certains dérèglements climatiques, les perspectives de manque d'énergie solide, liquide et gazeux au milieu du 21^{ème} siècle, des mises en garde de personnes bien au courant des risques écologiques comme Nicolas HULOT nous interpellent. On entend souvent parler de ces sujets sous le titre de «développement durable». Les discours politiques, les débats télévisés ou radiophoniques, les publicités font la promotion du « BIO » et nous disent tout et son contraire.

La Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz et les communes qui la composent ont le souci d'encourager la population à participer à l'action pour un développement durable pertinent par des actes concrets.

Quelles énergies développer ?

Quel devenir pour nos déchets ?

Quelle organisation pour nos transports ?

Quels investissements dans les maisons, les installations communales ?



Ne pas s'engager sans savoir

Le développement durable est à la mode et des offres sérieuses comme fantaisistes peuvent vous être proposées. Nous pensons qu'il est nécessaire de vous inciter à enrichir votre documentation avant de vous engager dans des dépenses importantes nécessitant un engagement financier.

Les conseils municipaux des différentes communes sont invités à des réunions d'information qui leur permettront de mieux saisir les enjeux du développement durable. Les habitants des communes seront également invités courant octobre à des réunions, des expositions sur ce thème et pourront venir s'entretenir avec des personnes bien informées.

Vu les investissements que cela implique, la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz réfléchit à la mise en place d'aides financières spécifiques à certaines dépenses. Ce débat ne fait que commencer et concourra pour chacun d'entre nous à apporter une pierre à l'édifice en répondant aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à ses besoins.

Permanences médicales



Octobre

Novembre

Décembre

Dr JOIE

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr LANDMANN

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr CLAU

2, rue du Presbytère
57640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 63

Dr DUMONT

7, avenue
Charlemagne
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr CHUDZY

51, rue de Metz
57300 AY-SUR-
MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr VALANCE

60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr SCHMIT

9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr HENLE

Dr LABRIET
13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

1	J	Thérèse	Joie
2	V	Léger	
3	S	Gérard	
4	D	Fr. d'Assise	
5	L	Fleur	Labriet
6	M	Bruno	
7	M	Serge	
8	J	Pélagie	
9	V	Denis	
10	S	Ghislain	Landmann
11	D	Firmin	
12	L	Wilfried	Landmann
13	M	Géraud	
14	M	Juste	
15	J	Thérèse d'Avila	
16	V	Edwige	
17	S	Baudouin	
18	D	Luc	
19	L	René	Schmit
20	M	Adeline	
21	M	Céline	
22	J	Salomé	
23	V	Jean de Cap	
24	S	Florentin	
25	D	Crépin	
26	L	Dimitri	Joie
27	M	Emeline	
28	M	Simon	
29	J	Narcisse	
30	V	Bienvenue	
31	S	Quentin	

1	D	TOUSSAINT	Claus
2	L	Défunts	Chudzy
3	M	Hubert	
4	M	Charles	
5	J	Sylvie	
6	V	Bertille	
7	S	Carine	Valance
8	D	Geoffroy	
9	L	Théodore	Valance
10	M	Léon	
11	M	ARM. 1918	
12	J	Christian	
13	V	Brice	
14	S	Sidoine	
15	D	Albert	
16	L	Marguerite	Dumont
17	M	Elisabeth	
18	M	Aude	
19	J	Tanguy	
20	V	Edmond	
21	S	Prés. de Marie	
22	D	Cécile	
23	L	Clément	Henlé
24	M	Flora	
25	M	Catherine	
26	J	Delphine	
27	V	Séverin	
28	S	Jacques	
29	D	Saturnin	
30	L	André	

1	M	Florence	Joie
2	M	Viviane	
3	J	Fr. Xavier	
4	V	Barbara	
5	S	Gérald	
6	D	Nicolas	
7	L	Ambroise	Labriet
8	M	Imm.conception	
9	M	P. Fourier	
10	J	Romarc	
11	V	Daniel	
12	S	J.F. de Chantal	Landmann
13	D	Lucie	
14	L	Odile	
15	M	Ninon	
16	M	Alice	Landmann
17	J	Judicaël	
18	V	Gatien	
19	S	Urbain	
20	D	Abraham	
21	L	Pierre de L.	Valance
22	M	Fr. Xavière	
23	M	Armand	
24	J	Adèle	
25	V	NOEL	
26	S	Etienne	
27	D	Jean	
28	L	Innocents	Dumont
29	M	David	
30	M	Roger	
31	J	Sylvestre	

Les permanences de gardes vont du
lundi 8H au lundi suivant 8H

Pharmacies de garde

Secteur Hagondange
Secteur Metz-ville
Secteur Thionville sud

Tél.: 03 87 58 53 00

Tél.: 03 87 36 97 97

Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison :
Pompiers
Samu
Police

Tél.: 03 82 85 26 26

Tél.: 18

Tél.: 15

Tél.: 17

État-civil

Naissance

Aurélié WILHELM née le 12 août 2009

Mariages

Sandrine ROLLIN et Rémy MANGEAT
le 27 juin 2009

Evelyne LAQUIT et Thierry DAVID
le 11 juillet 2009

Céline JARDINE et Sébastien PASQUALOTTO
le 8 août 2009

Décès

pas de décès ce trimestre

Dates arrêtées le 15 septembre 2009

Expression libre

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2008.

Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Comment recevoir Argancy 2009 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Les manifestations de l'automne

Octobre

3	Soirée moules frites	- US Argancy
3	Filets garnis	- Argancy Pétanque
4	6 heures de Metz-Olgy	- CYVM
10	Filets garnis	- Argancy Pétanque
10	Représentation Théâtre adultes	- Familles Rurales
11	Challenge de l'Europe	- CYVM
17	Filets garnis	- Argancy Pétanque
18	Régate croiseurs	- CYVM
24	Remise des prix	- Tennis Club Argancy
25	Régate du Cdt de base G. SIMON	- CYVM

Novembre

7	Bourse aux plantes 10h à 11h30 salle des fêtes	- Municipalité
11	Armistice 1918 à Ennery	- Municipalité
27	Assemblée Générale	- Tennis Club Argancy

Décembre

6	Repas des anciens	- Municipalité
7	Saint-Nicolas	- Municipalité
12	Arbre de Noël	- Tennis Club Argancy
20	Arbre de Noël	- Inter-association



L'inter-association a 20 ans

Il y a plus de 20 ans naissait l'inter-association d'Argancy. La maison des associations venait d'être créée il fallait gérer ces locaux. L'inter-association comptait alors 5 associations : Familles rurales, le Patrimoine, l'Amicale de pêche d'Olgy, le Tennis club et l'Union sportive. Elle avait pour objectifs prioritaires : acquérir du matériel commun en fonction des besoins, coordonner les manifestations en établissant un planning et poursuivre l'édition du bulletin d'informations associatives le « forum archanciacum ». L'inter est composé aujourd'hui de 8 associations : les cavaliers propriétaires, l'Amicale de pêche, Argancy-pétanque, Familles Rurales, Ora-jeunes, Rugby loisirs, le tennis-club, les bootleggers et l'Union sportive et organise tout au long de l'année des manifestations comme le nettoyage de printemps, la marche du 1er mai, les feux de la St Jean, le 13 juillet lorsque celui-ci se déroule à Argancy en partenariat avec la municipalité et la fête de Noël. Pour marquer cet événement, les représentants des différentes associations concernées se sont retrouvés à l'étang de l'Amicale de pêche, on pouvait noter la présence de Jean-Louis Masson, Marie-Jo Zimmermann, Patrick Rozaire le maire d'Argancy et ses adjoints pour partager un barbecue dans la convivialité.

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



Rugy

Tél/fax : 03 87 77 83 85

E-mail : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.net